

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

**DEL2025\_54**

**Objet : Subvention « Soutien aux  
activités Economiques » - Maison  
de la Com'**

RÉPUBLIQUE  
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
Reçu en préfecture le 15/04/2025  
Publié le 15/04/2025  
ID : 013-200035087-20250320-DEL2025\_54-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente**, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.  
**Pour la commune de Cabannes** : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.  
**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.  
**Pour la commune d'Eyragues** : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.  
**Pour la commune de Graveson** : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.  
**Pour la commune de Maillane** : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.  
**Pour la commune de Mollégès** : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.  
**Pour la commune de Noves** : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.  
**Pour la commune d'Orgon** : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.  
**Pour la commune de Rognonas** : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.  
**Pour la commune de Saint-Andiol** : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.  
**Pour la commune de Verquières** : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).  
**Pour la commune de Plan d'Orgon** : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**ABSENT :**

**Pour la commune de Châteaurenard** : M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance** : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge du Développement Economique expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission développement économique a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

- Pour le volet développement économique, sept structures se sont positionnées, dont cinq déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 74 000 €.

La commission économique réunie le 26 février 2025 a proposé une nouvelle répartition des subventions.

L'association de la Maison de la Com' a pour objet la création ponctuelle d'événements et d'activités autour de la communication à l'attention de professionnels et de publics sensibilisés.

En 2024, la Maison de la Com' a réalisé une gazette spéciale « L'Emploi et la Com' sur le territoire » (édition 2), (promotion des entreprises de TPA, communication sur les offres d'emplois locales, aides candidats), distribuées à 500 entreprises du territoire. Le 19 avril 2024, la Maison de la Com' a organisé les Arènes de la Com', au centre équestre de Vincent Liberator à Noves ; conférence animée par des professionnels avec débats, ateliers, jeux sur la communication à l'attention des entrepreneurs, des responsables communication, des jeunes, du grand public. Une action a également été développée, pendant la semaine de l'emploi, le « parrainage de jeunes entrepreneurs ».

L'association a sollicité une subvention de 9 500 € pour l'année 2025.

La commission développement économique du 26 février 2025 a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 8 370 € pour la réalisation des deux actions suivantes :

- La conception de la Gazette spéciale, L'intelligence artificielle « pour les nuls » (édition 3) : création d'une gazette (ligne éditoriale, collecte d'informations, déplacements sur le territoire, mise en page) pour un montant de 2 500 €
- Les arènes de la com' 3, un évènement pédagogique et ouvert à tous sur la communication en octobre 2025, aux arènes de Cabannes pour un montant de 5 870 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 8 370 €, pour l'année 2025, à la Maison de la Com'.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2025,

**VU** la demande de subvention de l'association de la Maison de la Com',

**VU** l'avis favorable de la commission développement économique du 26 février 2025, pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 370 € à l'association de la Maison de la Com',

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir les initiatives en faveur du développement et de l'attractivité économique,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 8 370 € à l'association de la Maison de la Com' pour l'exercice 2025, pour la réalisation des deux actions suivantes :
  - \* La conception de la Gazette spéciale, L'intelligence artificielle « pour les nuls » (édition 3) : création d'une gazette (ligne éditoriale, collecte d'informations, déplacements sur le territoire, mise en page) pour un montant de 2 500 €
  - \* Les arènes de la com' 3, un évènement pédagogique et ouvert à tous sur la communication en octobre 2025, aux arènes de Cabannes pour un montant de 5 870 €.
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'association,
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Terre de Provence, la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,**

Pour Extrait Conforme,

**La Présidente,**

**Corinne CHABAUD**

